

DECLARATION DE REVENDICATION « HUILE D'OLIVE DU LANGUEDOC »

Coordonnées de l'ODG :

Syndicat de Défense de la Lucques et de l'Huile d'olive du Languedoc

Domaine d'Astiès 34490 THEZAN LES BEZIERS

@ : aoc.olivehuilelanguedoc@gmail.com

Transmission obligatoire à l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) :

Revendication partielle : dans les 10 jours avant la mise en marché et au plus tard le 30 juin de chaque année qui suit la récolte.

Revendication totale : Au plus tard le 30 juin de chaque année qui suit la récolte en récapitulant l'ensemble des volumes ayant fait l'objet d'une revendication partielle.

CAMPAGNE 2022/2023

REVENDICATION PARTIELLE

REVENDICATION TOTALE (intégralité du volume revendiqué en AO)

Transformateur/moulinier

Producteur d'olives faisant appel à un prestataire et commercialisant son huile

Nom et prénom ou Raison sociale de l'opérateur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Nom, prénom, fonction du/des responsable(s) :

Nom du moulin prestataire :

Adresse du lieu de stockage du produit (si différente) :

	Volume Revendiqué (en kilos d'huile)	Certifié BIO OUI / NON	Identification du lot ou numéro de cuve	Date de mise en marché prévue
APPELLATION D'ORIGINE HUILE D'OLIVE DU LANGUEDOC				

Déclaration établie le :

Signature de l'opérateur :

Cadre réservé à l'ODG

Reçue par l'ODG le :

Transmis à l'Organisme de contrôle le :